



## CTL du 15 mai 2018

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les belles théories de la DGFIP sont non adaptées et non rassurantes pour les agents du réseau qui sont toujours énormément sollicités par les usagers durant la campagne IR :

- à cause de la dématérialisation des avis et la télédéclaration obligatoire à partir de 28 000€ de Revenus Fiscal de Référence ;
- à cause des centres d'appels payants non accessibles aux usagers dans un délai inférieur à 10 minutes ;
- à cause de la multiplication des canaux. C'est un open bar pour l'utilisateur qui ne s'en prive pas et qui multiplie ses demandes via le courrier, e-contact, le téléphone (en local et sur les plate-formes) pour finalement venir au guichet du SIP et/ou de la trésorerie.

Et qu'en sera-t-il du PAS ? :

Encore un beau miroir aux alouettes pour les usagers comme pour les agents.

La preuve, quand la DGFIP fait les gros titres du Canard Enchaîné du 4 avril : *“Prélèvement à la source : déjà un 1er bug informatique !”*

500 000 contribuables vont recevoir une déclaration pré-remplie dont le montant est faux !

Toujours d'après ce journal, le porte-parole de la DGFIP aurait reconnu *“un problème de transmission des données fiscales”*. Ce même porte-parole allant jusqu'à affirmer non sans une pointe d'arrogance : *« la déclaration pré-remplie est un service que rend la DGFIP aux usagers, et il n'est en rien obligatoire ni exhaustif »...*

Ce sont toujours les agents d'accueil de la DGFIP qui sont en première ligne pour prendre les coups !

D'après les remontées des agents de l'accueil des SIP, beaucoup de contribuables sont mécontents et ne comprennent pas pourquoi l'employeur devra se transformer en collecteur d'impôt à la place du service public. Ils considèrent cela comme une menace quant au respect de la confidentialité des données fiscales.

Ceux qui déclareront un taux neutre à leur employeur en espérant cacher leur situation fiscale devront par la suite régulariser leur dossier auprès de l'administration fiscale.

Sans parler des crédits d'impôts qui seront restitués aux bénéficiaires des mois plus tard. Ils subiront alors un prélèvement d'impôt d'un montant supérieur à ce qu'ils auraient dû avoir.

Alors que le gouvernement prétend que le PAS va apporter une « simplification » aux contribuables, les agents savent déjà que ce système va au contraire compliquer les choses et rendre encore plus difficile leurs tâches dans un contexte de sous-effectif alarmant et de destruction du réseau.